

simple. clair. helvetia.
Votre assureur suisse

Adresse postale
Helvetia Assurances
Case postale 99
8010 Zurich

Modifier les données personnelles et le salaire

Employeur

Entreprise

Contrat n°

Salarié-e

Police no

Formule d'appel

- Madame
 Monsieur

Prénom

Nom

Date de naissance

La personne assurée est-elle en possession de sa pleine capacité de travail ou de gain?

- Oui
 Non

Remarque: si l'incapacité de travail ne nous a pas encore été déclarée, le formulaire «[Annonce d'incapacité de travail resp. de gain](#)» doit être fourni.

Modification

Modification effective au

Nouveau salaire annuel et/ou nouveau degré d'occupation

Remarque: les ajustements de salaires et les modifications du degré d'occupation dont le début remonte à plus de 30 jours peuvent entraîner, le cas échéant, le paiement d'intérêts moratoires. Veuillez donc nous annoncer au plus vite les modifications affectant les primes.

Salaire annuel

Taux d'occupation en %

Changement de catégorie de personnes

Nouvelle catégorie de personnes

Changement d'unité d'organisation

Nouvelle unité d'organisation

Changement de plan de prévoyance (libre choix du plan)

Remarque: possible uniquement au 01.01 de l'année suivante et dans la mesure où le libre choix du plan est prévu par le règlement.

Nouveau plan de prévoyance

Nouvelle adresse

Rue

No

NPA

Lieu

Pays

Nouvel état civil

Nouvel état civil

Date du mariage / de l'enregistrement du partenariat

Changement de nom en cas de mariage/divorce

Nouveau nom

Confirmation employeur

Je confirme par la présente que toutes les informations fournies sont conformes à la vérité.

La présente annonce a été saisie par

Prénom

Nom

Votre adresse e-mail pour d'éventuelles requêtes

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation en vigueur.

Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, les dispositions relatives à la protection des données de la LPP s'appliquent (art. 85a ss LPP). Les dispositions de la LPD s'appliquent en complément. C'est la LPD qui s'applique

à la prévoyance professionnelle uniquement surobligatoire (vous trouverez des informations à ce sujet, comme l'identité et les coordonnées des responsables, les finalités du traitement, etc. sur www.helvetia.ch/protectiondesdonnees).